Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501612-20251218-202512002-DE

LOUVIGNÉ DE BAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de la convocation : 11/12/2025

Conseillers en exercices : 19

Conseillers présents : 16

Conseillers votants : 17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE LOUVIGNE DE BAIS

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi seize décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la salle Intermède, sous la présidence de Monsieur PIGEON Thierry, Maire.

Etaient présents : Thierry PIGEON Maire,

Marie-Odile DAYOT, Michel RENOU, Jean-Pierre BERTINET, Adjoints,

Mathilde BETTON, Franck LERAY conseillers délégués

Daniel DAYOT, Valérie GAUDION, François POIRIER, Christophe OGIER, Jocelyne JEULAND, Alexandra GOUSSET, Marie-Noelle RENAULT, Laurence LOISON, Cécile KERNIVINEN, Gerard CHESNAIS Conseillers Municipaux

Absents excusés : Aurélie SOUILLARD et Fabien FOUCHER

Absents excusés ayant donné Pouvoir :
Joseph JEULAND donne pourvoir à Jean-Pierre BERTINET

Secrétaire de séance : Mathilde BETTON

Délibération 2025.12.002

Finances : Tarifs communaux 2026

M. Jean-Pierre BERTINET, adjoint au Maire, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-29,

Article 1 : salle de sport

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501612-20251218-202512002-DE

		Location
Inscription à l'année - tennis et badminton loisir		
	Habitants de la commune	39 €
	Habitants hors commune	78 €
Utilisation ponctuelle - tennis et badminton loisir		
	Habitants de la commune	3 €
	Habitants hors commune	4 €
Location exceptionnelle (hors manifestation sportive) (*)		197 €
Cautions		
	Caution pour la salle	129 €
	Caution pour la clé	129 €

(*) : intègre la mise en place et le rangement de la protection du sol de la salle (moquette)

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501612-20251218-202512002-DE

LOUVIGNÉ DE BAIS

TARIFS SALLE CLUB ET BEAU SOLEIL 2026

	Formules de location	Associations de la commune à but non lucratif(1)	Particuliers de la commune	Associations, Particuliers, Entreprises extérieures à la commune
SALLE CLUB				
	Réunion	Gratuit	50 €	114 €
	Journée ou Soirée	Gratuit	150 €	233 €
	Week-end	Gratuit	200 €	290 €
	Caution	207 €	207 €	207 €
SALLE BEAU SOLEIL				
	Réunion	Gratuit	50 €	57 €
	Caution		104 €	104 €
OPTIONS				
	Vaisselle (2)	50 €		
	Demande Chauffage	25 €		
	Ménage non réalisé	50 €		

Mise à disposition gratuite
CCAS
Vin d'honneur décès
Vitré Communauté- Réunion
Syndicats intercommunaux dans la commune est membre
Manifestation à but humanitaire
(2) 1 set de couvert contient 2 assiettes, les couverts, 2 verres, 1 tasse à café
4 boîtes de 50 couverts disponibles
Remboursement des pièces cassées ou manquantes : voir les tarifs dans le contrat

Détails des horaires	
Réunion	5 heures maximum consécutive
Journée*	7 h à 19 h
Soirée*	14 h à 2 h
Week-end	Samedi 8h à dimanche 18 h
Objet de la location	
Réunion	Conférence, Assemblée Générale, Séminaire
Journée - Soirée	Cocktail, Repas
Week-end	

* au-delà prorata en fonction des heures d'occupation (par exemple 8h à 2 h soit 6 heures de plus soit un coût supplémentaire pour le particulier de 75 €)

Ménage

Si la salle n'est pas nettoyée correctement, un supplément de **50 €** sera demandé.

Participation chauffage

Une participation « chauffage » de **25€** est demandée pour toutes les locations payantes. Elle sera Systématiquement à régler dans la période du 1er octobre au 31 mars. En dehors de cette période elle sera appliquée en fonction des conditions climatiques.

Location de vaisselle

Pour la salle **Club** il est possible de louer une boîte de **50** sets de couvert. Un set de couvert contient 2 assiettes, le couverts,
2 verres et 1 tasse à café. La vaisselle de service est comprise dans la location. Le tarif de location est de **55€** et le montant
de la caution est de **50€** (pour le remboursement des pièces cassées ou manquantes, voir les tarifs dans le contrat de location associé).

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501612-20251218-202512002-DE

Article 4 : Tarifs photocopies

Particuliers	A4 recto	0,25 €
	A4 R/V	0,50 €
	A3 recto	0,33 €
	A3 R/V	0,65 €
Associations (Au-delà du quota attribué)	A4 recto	0,10 €
	A4 R/V	0,20 €
	A3 recto	0,15 €
	A4 R/V	0,30 €

TARIFS INTERMEDE 2026

LOUVIGNÉ DE BAIS

Formules de location	Associations de la commune à but non lucratif(1)	Particuliers de la commune	Entreprises de la commune	Associations, Particuliers, Entreprises extérieures à la commune
SALLE INTERMEDE				
Réunion	0	208 €	239 €	384 €
Journée ou Soirée	274 €	415 €	477 €	768 €
Week-end	438 €	664 €	764 €	1 228 €
SALLE SALTIMBANQUE				
Réunion	0	137 €	157 €	253 €
Journée ou Soirée	181 €	274 €	315 €	507 €
Week-end	289 €	438 €	504 €	811 €
SALLE ARPEGE				
Réunion	Gratuit	100 €	150 €	200 €
OPTIONS				
Cuisine	25 €	50 €	75 €	100 €
Vaisselle (2)		50 €		65 €
Gradins (mise en place et rangement)	55 €		55 €	150 €
Régie fixe (son, éclairage, vidéo)		55 €		105 €
Régie mobile (son, éclairage, vidéo)	25 €	135 €		160 €
Ménage non réalisé		100 €		
CAUTION				
Salle	500 €	1 000 €		
Sono		750 €		
Clés/Badges		50 €/par clé ou badge		
Vaisselle		100 €		

Mise à disposition gratuite des salles uniquement

(1) Associations de la commune : 2 manifestations par an
Semaine hors vacances scolaires (associations pour leurs activités ou répétitions)
CCAS
Vin d'honneur décès
Vitré Communauté- Réunion
Syndicats intercommunaux dont la commune est membre
Manifestation à but humanitaire

(1) Excepté Club Amitiés Loisirs : 4 jours semaine par a
Com'êtes : 6 manifestations par an
Spectacle Fin d'année - Les écoles

(2) 1 set de couvert contient 2 assiettes, les couverts, 2 verres, 1 tasse à café
4 boîtes de 50 couverts disponibles
Remboursement des pièces cassées ou manquantes : voir les tarifs dans le contrat

Détails des horaires	
Réunion -	5 heures maximum consécutives
Journée*	7 h à 19 h
Soirée*	14 h à 2 h
Week-end (2 jours)	Samedi 8h à dimanche 18 h
Objet de la location	
Réunion	Conférence, Assemblée Générale, Séminaire,Répétition
Journée - Soirée	Cocktail, Repas dans la salle, Loto et autres
Week-end	Manifestation culturelle et autres

* au-delà prorata en fonction des heures d'occupation (par exemple 8h à 2 h soit 6 heures de plus soit un coût supplémentaires pour le particulier de 207,50 €)

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501612-20251218-202512002-DE

Article 5 : Cimetière

Cimetière					
	Durée	Prix actuel	Moyenne communes voisines	Proposition	Taux d'évolution
Concession	15 ans	31,00 €	73,33 €	**50,00 €**	61,3%
	30 ans	62,00 €	148,00 €	**100,00 €**	61,3%
	50 ans	104,00 €	305,00 €	**150,00 €**	44,2%
Cavurne	Achat	205,00 €	180,00 €	**200,00 €**	-2,4%
	15 ans	69,00 €	60,00 €	**70,00 €**	1,4%
	30 ans	137,00 €	165,00 €	**140,00 €**	2,2%

- **Emplacement pour plaque pour l'espace de dispersion des cendres : 25€ (modèle granit 120x80, police bâton, couleur dorée).**

Article 6 : droit de place

Droit de place (branchement électrique compris)				
Prestation	**Prix actuel**	**Prix + 1,04%**	**Proposition**	**Taux**
Tarif annuel	135,00 €	136,40 €	**140,00 €**	3,7%
Pour 1/2 journée	10,00 €	10,10 €	**10,00 €**	0,0%
Pour une journée	20,00 €	20,21 €	**20,00 €**	0,0%

Article 7 : Tarif agent

Tarif location salle club 1 fois par an (journée) : 50€

Article 8 : Camp et nuitée

Camp et nuitée	
	Proposition
Camp	**130,00 €**
1 trajet avec covoiturage	**120,00 €**
2 trajets avec covoiturage	**110,00 €**
Nuitée	**10,00 €**

Article 9 : prêt barnum aux associations

Tarif 25€ (que ce soit pour 1,2 ou 3 barnums)

Il est donc proposé au conseil municipal :

- ❖ D'approuver les nouveaux tarifs communaux pour l'année 2026

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501612-20251218-202512002-DE

- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :
Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :
Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

MAIRIE de LOUVIGNÉ-de-BAIS R.F. (Ille-et-Vilaine)

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Thierry PIGEON